Questions fréquentes

Quelles primes à l'achat d'un vélo électrique ou non ?

Plusieurs communes et la Région bruxelloise octroient une prime à l'achat d'un vélo classique ou à assistance électrique.

Les primes pour l'achat d'un vélo en Belgique

Voici la liste des primes vélo disponibles en Belgique francophone, qu'elles soient régionales ou communales.

> **> Voir aussi : Comment bien choisir son vélo électrique ?**

En Wallonie

La **Wallonie** octroie une prime régionale **à l'achat d'un vélo** (classique, électrique, ou pliable, neuf ou d'occasion) **pour les trajets domicile-travail** (qui doivent représenter minimum 40% des trajets) ou pour la **recherche d'emploi**. Les **vélos-cargos** destinés à un usage quotidien reçoivent également un prime.

Achat entre le 1er septembre 2021 et le 31 décembre 2024

La participation de la Wallonie varie de à 20 à 40 % du montant de la facture (TVA

comprise), en fonction des revenus, avec les plafonds suivants :

- Vélo musculaire d'occasion (50€ à 300€) ou neuf (150€ à 400€)
- Vélo électrique d’occasion (100€ à 350€) ou neuf (200€ à 450€)
- Vélo cargo (800€ à 1250€)

Cette prime est également **accessible aux employeurs** (à condition d'avoir le siège social en Wallonie), pour l'achat de maximum 5 vélos (mêmes montants que ci-dessus).

Bonne nouvelle : la prime régionale est cumulable avec les primes octroyées par les communes.

Depuis janvier 2024, la Wallonie propose aussi aux entreprises une « **prime vélo cargo** » à l’achat de matériel dédié aux activités de cyclologistique : vélo, vélo cargo ou remorque de vélo.

> Toutes les informations sur mobilite.wallonie.be

Quelques **communes** proposent des primes pour des vélos à assistance électrique et, sauf mention contraire, l'achat d'un kit d'assistance électrique pour équiper un vélo classique est également éligible aux primes.

Il est toujours utile de vérifier auprès des pouvoirs publics la disponibilité effective de la prime et ses conditions d'octroi. Le montant octroyé varie entre 50 et 500€ !

- Amay : max 100€
- Antoing : max 400€ (ou 20% du prix du vélo) pour un vélo électrique neuf, gravé par la police
- Bassenge : 100€ pour un vélo classique neuf, 200€ pour un vélo électrique neuf et 200 € pour un kit électrique adaptable neuf
- Braine-l'Alleud :
  - max 100€ pour un vélo conventionnel (urbain, tout-terrain ou pliable), un kit d'assistance électrique, une trottinette électrique ou une gyroroue.
  - max 200€ pour un vélo électrique,
  - max 300€ pour un speed-pedelec ou un vélo-cargo
- Bertrix : 50€ pour un vélo enfant, 100€ pour un vélo adulte (vélo classique, vélo électrique ou kit adpatable)
- Brunehaut : 100 Bruneuros, la monnaie locale (équivalent à 100 €), uniquement utilisable dans certains commerces de l'entité
- Burdinne : max 125€
- Chastre : 100€ à l'achat d'un vélo (classique, électrique, pliable ou cargo), d'un kit adaptable, d'une remoque à vélo, d'une trottinette électrique ou d'une gyroroue.
- Chaudfontaine : 150€
- Chièvres : max 125€
- Court Saint Etienne : 100 € (et 150€ pour les faibles revenus) à l'achat d'un vélo électrique, d'un vélo rallongé, d'un vélo-cargo, d'un vélo pliable ou d'un kit adaptable
- Crisnée : 125€ pour un vélo électrique neuf ou 100€ pour un vélo électrique

d'occasion
- Ellezelles max 130€
- Engis : max. 250 € à l'achat d'un vélo électrique, d'un kit adaptable ou d'un vélo-cargo
- Fernelmont : max 125€
- Flémalle primes en fonction des revenus : 100 à 300€ pour un VAE ou 75 à 250€ pour un kit d'adaptation
- Frameries : max 100 € (vélo adulte à assistance électrique, tricycle, quadricycle, kit d'adaptation, vélo pliable), max 200 € pour un vélo cargo et max 50€ (vélo adulte musculaire, trottinette électrique, gyroroue).
- Grâce-Hollogne : entre 100 et 300€ (dépend des revenus)
- Hannut : 150€ pour l'achat d'un VAE et 100€ à l'achat d'un kit adaptable ***(jusqu'au 31/12/2024)***
- Héron : prime à l'acquisition d'un VAE ou d'un kit adaptable, entre 100 et 400€ (dépend des revenus)
- Huy : max 150€
- Ittre : 50€ pour un vélo à assistance électrique ou un kit adaptable
- Jurbise : max 100€ pour un vélo électrique et 25€ pour un vélo classique
- La Hulpe : max 200€ pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique (VAE) ou d'un kit adaptable
- Ottignies - Louvain-la-Neuve : 100 Talents à l'achat d'un vélo conventionnel, électrique, cargo, familial, pliable ou encore un kit adaptable. Le Talent est la monnaie locale utilisée dans la commune (1 Talent = 1€).
- Malmédy : entre 50 et 300€ selon les revenus à l'achat d'un vélo classique / à assistance électrique ou d'un kit d'adaptation
- Marche prime variable selon les revenus 100€ à 300€ pour un VAE ou 100€ pour un kit adaptable, également pour les vélos d'occasion
- Modave : prime max 10% du prix d'achat, plafonnées 30€ pour un vélo sans assistance électrique et 80€ pour un VAE
- Mons : 100 € pour un vélo classique, une trottinette électrique ou une gyroroue; 200 € pour un VAE, un kit d'adaptation électrique pour vélo, ou un vélo pliable; 400 € pour un vélo cargo. A cela s'ajoute une prime de 20€ pour l'achat d'un cadenas.
- Mont-Saint-Guibert Max 200€ pour l'achat d'un vélo électrique ou d'un kit d'assistance électrique pour un vélo classique.
- Peruwelz : max 250€ pour l'achat d'un vélo, d'un kit de conversion, d'un gyroroue ou d'une trottinette
- Perwez 100€ prime à l'achat d'un vélo (électrique, classique, cargo, pliant, à 2 ou 3 roues) ou pour un kit d'adaptation
- Rouvroy : 150€ pour un VAE ou un kit adaptable
- Rumes : 50€ pour un VAE ou un kit adaptable
- Saint-Ghislain : prime de max 20% du prix d'achat, plafonnée à 50€ pour un vélo musculaire d'occasion, 100€ pour un vélo électrique d'occasion, 150€ pour un vélo musculaire neuf et 200€ pour un vélo électrique neuf ou pliable ou l'achat et l'installation d'un kit électrique adaptable neuf
- Saint-Nicolas : prime jusqu'à 300€ à l'achat d'un vélo ou 250€ max pour l'achat d'un kit d'adaptation
- Sambreville : la commune octroie **un montant équivalent à la prime régionale**; cette aide financière est accessible tant aux particuliers et qu'aux entreprises pour l'achat et l'utilisation d'un vélo dans les déplacements domicile-travail ou les déplacements liés à la recherche d'emploi
- Seraing :max 100€ pour un vélo à assistance électrique et un max 40€ pour un kit d'adaptation

- Spa : Le montant de la prime est fixé à 20% du montant TVAC de la facture avec un plafond de 150€ par vélo ou kit.
- Villers-la-Ville : 100€
- Wanze : prime à l'acquisition d'un VAE ou d'un kit adaptable, entre 125 et 500€ (dépend des revenus)
- Wasseiges : 50€
- Wavre : 100 € à l'achat d'un vélo neuf (classique, électrique, cargo ou pliable), 75€ pour un vélo d'occasion ou un kit adaptable pour vélo classique et 25 € à l'achat d'un cadenas renforcé

Contactez-nous si votre commune octroie une prime non référencée ici !

À Bruxelles

En **Région bruxelloise**, il est possible de bénéficier d'**une prime de 526, 726 ou 1052€** (en fonction des revenus) lors de la radiation d'une plaque de voiture (prime Bruxell'Air). Cette prime peut être consacrée à l'achat d'un vélo ou d'un engin de micromobilité (trottinette, gyroroue ...), mais plus largement elle peut servir à payer des systèmes de mobilité alternative (Villo, abonnements de transports en commun, voitures partagées Cambio ou Poppy, taxi, service de Mobility as a Service - MaaS - tel que Modalizy Flex...).

La commune de Woluwé-Saint-Lambert octroie également une prime lorsque l'on radie une plaque d'immatriculation. Sous certaines conditions la prime peut atteindre 1500€ répartis sur 5 ans, avec un supplément de 250€ en cas de destruction du véhicule :

- 100 € la première année (+50€ en cas de destruction du véhicule)
- 200 € la deuxième année (+50€ ")
- 300 € la troisième année (+50€ ")
- 400 € la quatrième année (+50€ ")
- 500€ la cinquième année (+50€ ")

Ces montants peuvent être utilisés pour améliorer le logement, acheter un vélo, recourir à des véhicules partagés...

Des communes bruxelloises octroient aussi des primes :

- Berchem-Sainte-Agathe : 50 € pour un vélo classique, 200 € pour un vélo-cargo ou un vélo électrique et même 100 € pour une trottinette électrique
- Bruxelles-Ville : octroie max 300 € à l'achat d'un vélo musculaire (neuf, d'occasion ou reconditionné) pour les jeunes de 16 à 18 ans. L'entretien d'un vélo peu aussi faire partie de la prime (max 50€ si l'utilisateur l'entretient lui-même ou max 120€ s'il passe par un réparateur professionnel). La prime peut également couvrir l'achat de matériel de sécurité (casque, cadenas).
- Etterbeek : prime complémentaire de 250€ (sous forme de Broebel, la monnaie locale) pour les personnes qui ont bénéficié de la prime Bruxell'Air, majoration de 100€ en cas d'chat d'un vélo suite à une radiation de plaque.
  prime à l'achat d'un cadenas (max 50 €) ou d'un traceur GPS (max 75 €). Egalement prime à l'installation de dispositifs de stationnement pour vélos dans un espace privé mais accessible au public (max 1000 €)
- Ganshoren : max 150€ pour un vélo électrique et 300€ pour un vélo-cargo
- Jette : 350€ pour un vélo-cargo

- Schaerbeek : max 250€ pour un vélo électrique et max 400€ pour un vélo-cargo
- Uccle : max 250€ à l’achat d’un vélo à assistance électrique, d’un kit d’adaptation électrique pour vélo classique ou d’un vélo-cargo
- Watermael-Boitsfort propose une prime de 50€ pour l'entretien et la réparation de vélos (aussi électriques et cargos)
- Woluwé-Saint-Pierre : max 500€ à l'achat d'un vélo cargo

Lire aussi

- Comment bien choisir son vélo électrique ?
- Combien coûte un vélo électrique à l’achat et à l’utilisation ?
- Pourquoi c’est si bon de rouler à vélo (même électrique) ?

Des réponses personnalisées à vos questions : 081 730 730 | info@ecoconso.be | www.ecoconso.be

Source URL:
https://www.ecoconso.be/content/quelles-primes-lachat-dun-velo-electrique-ou-non